

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2019

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M. Patrick LEVET, adjoint
Mme Yvette BONNET, adjointe. Mme Audrey MARIE, adjointe, M. Pascal PERREAUD. Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT, M Luc ALLEMAND, M Gabriel SUCHET, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Daniel CROISY, Mme Catherine FLAMAND.

Excusée : Mme Mathilde MIGNOT

Le compte rendu du 25 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS URBAINS CA3B

Le Maire informe le Conseil Municipal que les arrêts de bus, sont définis comme suit : Chemin de l'Alagnier, Chemin de l'école et RD 979. EUROVIA commence les travaux de la réalisation du cheminement piéton entre Le Villajoie et l'arrêt prévu sur la Route de Ceyzériat fin juin. Les travaux d'élagage sont à définir par CA3B.

ROSEPOMMIER

AMENAGEMENT DES ABORDS : la commune réalisera et financera les abords immédiats du bâtiment fin octobre. Le sol sera en enrobé sans résine, pour un meilleur entretien. En prévision de la mise en place éventuel d'un système réglementant le stationnement, un fourreau sera installé (emplacement à définir sur plan).

La réalisation de l'esplanade, les bordures, la démolition du mur, les places de stationnement.., bénéficiant d'un financement CA3B, avec un fonds de concours éventuel de la commune sera réalisé en 2020.

LOCATIONS DES SALLES :

Depuis la mise en service de la salle des Rosepommier, il est nécessaire de revoir les modalités de mise à disposition des salles communales.

C'est la commune qui choisit l'affectation de la salle selon les activités des associations.

La petite salle du 1^{er} étage de Rosepommier n'est, ni louée, ni mise à disposition.

Les associations dont le siège social n'est pas situé à Saint Just n'ont pas droit à une mise à disposition à l'année.

Les associations caritatives dont le siège n'est pas situé à Saint Just, les administrations, les entreprises dont le siège social est situé à Saint Just pourront obtenir des locations ponctuelles, à titre gratuit, si la salle est libre de toute autre demande.

Les demandes doivent être déposées au moins 3 semaines à l'avance. Les demandes pourront être faites sur l'année suivante sur des cas spécifiques. Dans le cas de plusieurs demandes à la même date, c'est la première demande qui sera prise en compte. Les demandeurs devront confirmer la date et l'objet de la demande.

Il est interdit d'utiliser des appareils mobiles de chauffage ou de cuisson de type brasero, ou au gaz dans les salles.

La sono de la salle d'animation n'est actuellement pas équipée pour permettre l'animation musicale, mais uniquement l'usage du micro. Le matériel nécessaire sera mis en place prochainement (coût estimé à 1500 à 2000 €)

Le tarif de la salle d'animation est fixé à 250 € pour le 1^{er} jour, et 125 € chacun des jours suivants.

ECOLE

Patrick LEVET donne le compte-rendu de la réunion du 20 mai entre le Maire, les adjoints et la directrice. L'école numérique fonctionne à la satisfaction de tous.

Madame Chabal a répertorié tout le mobilier présent à l'école, et en est remerciée. Il faut prévoir des armoires et placards qui ferment à clé. En raison de la répartition des 4 classes et de la garderie, il n'y aura

plus de salle dédiée à une seule activité (salle de motricité). Le Maire demande de vérifier la conformité des agrès ; leur rangement est à prévoir.

Il est prévu 96 enfants pour la rentrée de septembre 2019, dont 16 « petite section » inscrits au 23 mai. Le Maire rappelle que la montée de l'effectif scolaire est aussi le résultat de la révision du PLU et qu'un lotissement sera viabilisé à partir de septembre prochain.

Le personnel communal affecté aux services périscolaires, participe à la mise en place de la 4^{ème} classe. Le Conseil Municipal décide de participer à la valorisation des acquis d'Armelle Avetissian auprès du GRETA en partenariat avec la commune de Montagnat.

Le Maire informe qu'un avancement de grade sera déposé auprès du Centre de Gestion pour Carole Bourrée. Il ne sera pas proposé de poste d'apprenti, ni dans le cadre du périscolaire, ni dans le cadre des emplois techniques.

Les travaux d'acoustique du préau, la peinture de la 4^{ème} classe et la métallisation des sols seront réalisés en juillet 2019.

Un courrier va être envoyé aux parents, avec le règlement périscolaire à signer.

CONVENTION GRDF

La société RETYS est chargée par GRDF de l'alimentation en gaz du futur lotissement situé lieu-dit Les Ayes. Pour cela la pose d'une canalisation sur la parcelle communale A1292 est nécessaire. Une convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz doit être signée entre GRDF et la commune représentée par le Maire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS

ROCADE SUD-EST l'ouverture totale ou partielle, de la section comprise entre le rond-point de Montagnat et celui de la RD 979 en bas de l'Alagnier, a été demandée par le Maire de Saint Just.

Voie Verte : les projets de Voie Verte et de Piste Cyclable ont été débattus lors de la Conférence Territoriale qui s'est tenue le 15 mai au Pôle Territorial de Ceyzériat. Si le projet de piste cyclable est intégré dans le plan d'équipement territorial, la participation financière des communes est à envisager.

FIBRE OPTIQUE la Région investit 55 M€ pour déployer 288 000 prises d'ici 2021.

FORUM DES ASSOCIATIONS il aura lieu le 7 septembre à Montagnat.

ORGANOM rappelle qu'il peut soutenir les associations pour l'acquisition de gobelets réutilisables.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES la Région lance un plan régional et un appel à projet pour la création de logements pour les femmes en grandes difficultés sociales.

LE RESEAU FONCIER DE L'AIN initie un repérage des friches bâties du département.

CA3B rencontre des élus du territoire le 12 juin, pour la restitution des travaux du Projet de Territoire. Tous les élus sont invités.

LOTISSEMENT ZONE DES AYES Il est décidé à l'unanimité de donner à la nouvelle rue créée sur ce lotissement, le nom de « Rue Simone Veil »

Hommage aux trois enfants de la famille CICERALE décédés dans la nuit du 14 au 15 juillet 2014 dans l'incendie de leur maison: le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à l'organisation d'une cérémonie, qui pourrait être matérialisée par la réalisation d'un massif arboré, à Rosepommier, le long du mur d'enceinte.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 26 juin 2019 à 20 h.

Le Conseil du Mois de juillet est fixé au mardi 23 juillet à 18h.